



ARRETE DU MAIRE – DGS070NP2022

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Brignais,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil Municipal

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale déléguée au commerce pour raisons professionnelles de Madame Anne-Charlotte DANNEEL en date du 22 septembre 2022

ARRETE

Article 1 : l'arrêté municipal DGS018NP2020 est abrogé

Article 2 : La délégation de fonction de Mme Anne-Charlotte DANNEEL conseillère municipale pour exercer les attributions en matière de COMMERCE est retirée

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet du Rhône, au Trésorier Municipal et à l'intéressée

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage électronique sur le site de la ville et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Fait à Brignais,
Le 7 novembre 2022

Le Maire
Serge BERARD

Notifié à l'intéressée le



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com